



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis n° 2020 - 77		
Commission Territoriale Ouest du 09/10/20 Présidence : David Bécu	Objet : Plan de gestion de la RNN des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (POMO) (51)	Vote : Favorable

Contexte

La réserve naturelle nationale (RNN) des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger a été classée le 12 juin 2006. Elle se situe dans la partie orientale des plateaux de Brie, incluse dans la région Champagne-Ardenne sur les territoires des communes du Mesnil-sur-Oger et d'Oger (désormais commune nouvelle de Blancs-Coteaux) dans le département de la Marne. Sa gestion a été confiée à l'Office National des Forêts et au Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

D'une superficie totale de 130 ha, la réserve naturelle nationale des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger est éclatée en 4 secteurs disjoints et occupe un plateau boisé en limite de la Côte d'Île-de-France recouverte, jusqu'en haut de versant, par le célèbre vignoble de la « Côte des blancs ». Au pied de la cuesta, s'étend la vaste plaine de la Champagne crayeuse.

L'une des singularités écologiques de la réserve repose sur la présence d'un réseau exceptionnel de mares, tant par le nombre (plus de trois cents) et par la diversité des mares (caractéristiques physico-chimiques et topographie) que par les groupements végétaux et les espèces patrimoniales associées. La réserve est également dotée d'une pelouse calcicole méso-xérophile, d'un marais de pente et de chênaie-hêtraie acidiphile. Ainsi, pas moins de vingt-huit espèces végétales patrimoniales, dont des espèces protégées nationalement ou à l'échelle régionale, ont été observées comme la Pilulaire à globule (*Pilularia globulifera*) ou la Grassette commune (*Pinguicula vulgaris*). Il en va de même pour la faune avec des cortèges diversifiés aussi bien dépendants des landes à callune que des zones exondées des mares temporaires.

Les principales actions de gestion menées depuis sa création ont concerné la zone de pâtis avec abattage de ligneux, débroussaillage et même essai de pâturage par des ovins. La pelouse sèche est entretenue par broyage et le marais a également été fauché manuellement. Le marais a fait aussi l'objet de restauration d'abattage et débroussaillage et de différents travaux d'entretien en particulier le débroussaillage de rejets ligneux

Ce nouveau plan de gestion définit des enjeux de conservation du patrimoine, d'amélioration de connaissance scientifiques et de sensibilisation au sein de la RNN. Des objectifs à atteindre à long terme sont associés à ces différents enjeux :

- maintenir l'état de conservation des habitats de mares et dépression humides pauvres,
- améliorer l'état de conservation des habitats des landes et pelouses,
- maintenir l'état de conservation des habitats de forêts,
- actualiser les connaissances sur le fonctionnement des écosystèmes et des espèces,
- faire de la RNN un site reconnu pour la sensibilisation de la nature à l'échelle de l'agglomération d'Épernay.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le nouveau plan de gestion de la RNN de POMO, qui définit les objectifs et actions pour les dix ans à venir (période 2020-2029), et de vérifier, en particulier, si les objectifs fixés dans le nouveau PDG sont en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine de cette réserve naturelle nationale.

Supports de réflexion

- Plan de gestion de la RNN des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger 2020-2029 (tomes I, II),
- Évaluation du plan de gestion 2011-2015
- Synthèse du plan de gestion
- Rapport de Frédéric Hendoux, membre du CSRPN

Analyse

Le plan de gestion est un **document étoffé, très détaillé** concernant le patrimoine et du site et les opérations de gestion programmées. On y trouve beaucoup d'informations utiles. On peut souligner la **qualité et la précision de l'analyse des végétations** en place, l'**effort d'inventaire** sur des groupes habituellement peu investigués (Characées, Bryophytes, Coléoptères aquatiques...) et la qualité et le soin apporté aux opérations de gestion menées dans le cadre du précédent plan de gestion qui témoigne si besoin en était de la **compétence et de la motivation des gestionnaires**.

La **description du contexte**, les réflexions des gestionnaires par rapport à certains objectifs, l'état des difficultés rencontrées pour certaines opérations ou au contraire les facilités/atouts du contexte local sont cependant **insuffisamment** présentés alors que ces éléments apporteraient un éclairage utile à la compréhension des choix stratégiques et à l'alimentation des débats. Cela donne le sentiment que l'on s'enferme dans le « format du plan de gestion » sans que l'on apporte au lecteur des éléments de recul qui pourtant sont bien présents chez les gestionnaires. On retrouvera dans les remarques qui suivent certains de ces points.

Quelques remarques de forme : la **carte des habitats** est assez détaillée mais on peut reprocher l'absence de correspondance entre l'analyse phytosociologique poussée et la légende des cartes. Il est dommage de perdre de la précision à ce niveau.

D'un point de vue **juridique** l'écart entre la surface réelle et la surface précisée dans le décret (inférieure) ne risque-t-elle pas d'être source de contentieux à l'avenir ? Ce point mériterait d'être éclairci.

Les **objectifs de gestion sont cohérents** avec la nature du site et le patrimoine présent ; la grande majorité des opérations programmées paraissent pertinentes. Certains points appellent cependant quelques remarques et réflexions :

- Concernant les **inventaires**, on peut s'étonner de l'appréciation des connaissances sur la **fonge** jugé « bon » avec seulement 139 espèces recensées et deux sources de données qui datent de plus 20 ans. On devrait s'attendre à une richesse mycologique bien supérieure compte tenu des ratios flore/fonge rencontrés habituellement. L'action programmée SE.12 qui prévoit un inventaire mycologique en une fois sur la durée du plan de gestion (10 ans) paraît peu pertinent. Les « fructifications » sont très dépendantes de la météo annuelle et les mycologues considèrent généralement qu'il faut plusieurs années d'inventaires de suite pour commencer à appréhender la richesse spécifique. Il faut donc peut-être **recentrer l'objectif de l'inventaire** (sur un groupe fonctionnel par exemple) et intensifier les moyens alloués (ou pas).

- Sur les habitats ouverts (landes et pelouses), les objectifs du prochain plan de gestion sont de maintenir les espaces restaurés précédemment. C'est effectivement une priorité mais au vu de l'histoire récente du site et de l'importance du patrimoine du site, les **objectifs pourraient être plus ambitieux** (accroissement des surfaces restaurées). Le gestionnaire se limite sans doute par rapport aux moyens qu'il pense pouvoir mobiliser mais cela ne met pas en évidence l'optimum qui pourrait être visé.

- Le plan de gestion ne définit pas d'objectif de **résorption des décharges**. Ce point paraît pourtant

primordial, notamment si on vise à accroître l'aspect pédagogique du site et sa fréquentation. Actuellement, à certains endroits, des déchets sont visibles des sentiers, ce qui ne donne pas un message très clair quant à l'exceptionnalité du site. C'est un des principaux manques du plan de gestion.

- Sur le pâturage, qui est un objectif important, le gestionnaire ne définit pas précisément les modalités de conduite du troupeau (type d'animaux, chargement, périodes...). C'est un point essentiel qu'il faudra préciser. A ce sujet, la **difficulté à trouver des éleveurs** – qui plus est motivés et responsables par rapport au patrimoine naturel dans le département – n'est pas évoquée dans le document, ce qui est pourtant essentiel à la gestion du site. Peut-être une réflexion sur un groupement de gestionnaires afin de constituer un troupeau itinérant dédié aux espaces naturels serait à mener ?

- SE.5 **Suivi des mares** : du fait du nombre de mares (plus de 300) et des différences significatives de leur fonctionnement (alimentation, substratum), le protocole de suivi doit permettre de différencier les évolutions en fonction des principaux modes de fonctionnement hydrologiques et de qualité des eaux. Ce point n'est pas précisé dans le document. C'est un point fondamental pour la RN compte tenu de l'importance de ces habitats dans la RN et des impacts potentiels à venir des modifications du régime hydrique en lien avec le climat. Le calendrier des opérations projetées paraît trop faible (un suivi a minima indiqué sur les 10 ans alors qu'il faudrait un suivi beaucoup plus régulier pour percevoir les évolutions et programmer des actions éventuelles en conséquence).

- SE.8 **Suivi des invasives**. Actuellement, ces espèces sont essentiellement localisées sur les sites rudéralisés (anciens remblais, décharges). Ne faut-il pas concentrer le suivi sur les espaces non touchés actuellement pour éviter la propagation et se contenter, sur les zones de présence bien connues, d'opérations de contrôle de la dynamique par la gestion, sans consacrer trop de temps au suivi de ces populations ?

- Action TU 3 . **Faucardage et écumage**. Cette opération vise des mares avec *Typha* et *Juncus bulbosus*. La présence des *Typha* est probablement liée en partie à des eaux plus riches que dans les mares où elle est absente (et des profondeurs d'eau plus importantes). *Juncus bulbosus* est une espèce pionnière habituelle des mares oligo à mésotrophiles. Pourquoi lutter contre les tapis qu'elle forme parfois ? Cette opération ne paraît pas essentielle par rapport aux enjeux.

- TU 4 **Broyage des vieilles callunaies**. Attention à la capacité à exporter les rémanents, car il y a des risques de rudéralisation (formation de mulch...). Le broyage aura pour effet de détruire les callunes et il faut donc compter sur la régénération par semis. C'est une opération délicate et la surface d'expérimentation paraît beaucoup trop importante (1,3 Ha). C'est à tester d'abord sur quelques centaines de m².

- La question de la révision du périmètre sur la partie privée qui abrite des espèces emblématiques peut être posée dans la mesure où le site N2000 proche est en projet d'extension notamment sur la commune d'Avize.

- Une mise en garde est apportée au gestionnaire concernant la présence ponctuelle de bouleaux et de pins au sein des landes qui constituent des semenciers, point de départ de la colonisation forestière.

- Un des enjeux de cette RNN est la présence des *Sorbus* remarquables (*Sorbus latifolia* et *remensis*). Le statut de ces taxons est à clarifier grâce à des actions de prospection.

- L'intérêt du suivi des micro-habitats potentiels dans le cadre d'un suivi de l'état de conservation des habitats forestiers se discute. La recherche de micro-habitats potentiels ne paraît pas prioritaire et demande beaucoup de moyens. Des suivis avifaune, chauves-souris ou autres espèces spécialisées des boisements paraissent suffisants pour suivre l'évolution de l'état de conservation des habitats forestiers.

Avis du CSRPN

Le CSRPN donne un avis **favorable** au plan de gestion 2020-2029 de la RNN des Pâtis d'Oger et du Mesnil-sur-Oger (51).

Recommandations

- Définir un objectif pour la résorption des décharges (au moins celles où des déchets sont visibles en surface).
- Préciser les protocoles concernant les suivis hydrologiques des mares et notamment leur fréquence.
- Mettre en place le broyage de la callunaie sur une emprise réduite (commencer par qqs centaines de m²) avant d'intervenir sur la surface complète à restaurer.
- Accroître les objectifs de restauration des espaces ouverts (landes, pelouses et bas-marais) et en parallèle définir les espaces forestiers à laisser en libre évolution.
- Modifier « suivi » en « veille » concernant la problématique des espèces exotiques envahissantes.
- Mettre en place une veille sur les secteurs remarquables de mares et landes à proximité de la RNN au sein de l'entité naturelle de la Forêt d'Épernay
- Renforcer le protocole fonge notamment en proposant un suivi sur 3 ans (cf. protocole RNF).
- Supprimer les opérations de faucardage/écumage qui ne sont pas des actions pertinentes

Fait le 13 novembre 2020



**Le président du CSRPN
Serge Muller**